

Mouvement démocrate des Hauts de seine

Election à la présidence des sections et des conseillers départementaux

Les Hauts de Seine, 21 novembre 2008

Chers adhérents.

Voici un rappel concernant nos élections locales des Hauts de Seine qui se dérouleront la semaine prochaine dans toutes les sections du département.

Vous trouverez ci-après les consignes validées par la Commission Electorale en date du 17 novembre 2008 :

Type d'élections

- 2 élections auront lieu pour chacune des sections au même moment : l'élection des membres de la présidence collégiale locale et l'élection des deux membres (un homme et une femme) représentant la section. conformément à notre RI des Hauts de Seine, ces deux membres ont les mêmes droit et devoirs que les conseillers départementaux élus. Ils assurent la représentativité des territoires.
- Les élections ont lieu à bulletin secret
- Les candidats et les électeurs devront être à jour de cotisation. Pour les nouveaux adhérents, l'adhésion doit être de plus de trois mois. La dernière date d'adhésion prise en compte pour le fichier électoral est le 23 Août 2008.
- Pour faciliter le travail des bureaux de vote il n'est pas prévu de recueillir les adhésions sur place au moment du vote. Merci de vous mettre à jour et apporter votre preuve de paiement 2008.

Liste des candidats :

Vous les trouverez sur le site www.modem92.net

Campagne électorale et profession de foi:

- Elle débute le lundi 17 novembre 2008 et se terminera **la veille du scrutin dans chacune de vos villes.**
- Seuls les envois de mèl par la commission électorale seront autorisés après cette date. Le dernier envoi devra avoir été fait par la commission la veille de l'élection locale avant minuit.
- Afin de permettre à chaque candidat de présenter sa candidature et limiter au maximum l'expression libre, deux moyens officiels sont prévus :
 - Déclaration de candidature et présentation du candidat : au plus deux mèls seront envoyés par les soins de la commission électorale à l'ensemble des adhérents de la section considérée pour chacun des candidats. Le délai pour remettre ces mèls à la commission est prolongé. Les Mèls doivent parvenir à la commission **au plus tard l'avant-veille du scrutin à 14 heures** pour être valablement pris en compte.

- Les professions de foi sont envoyés par les candidats sur : election@modem92.net

- Il est recommandé aux candidats de ne pas faire référence, de manière explicite et soutenue, dans leur profession de foi, ni à un membre de la présidence départementale, ni à un membre de la commission électorale.
Celle-ci est composée de Antoine Dupin, Chantal Brault, Philippe Trotin, Marie Darves, Alexandre Bocquillon, Blanche Mühlmann, Pierre Creuzet, Jean Eric Branaa, Christophe Ginisty, Denis Badré, Bernard Lehideux.

- Une réunion de présentation des candidats à l'ensemble de la section considérée doit être organisée.

- Tout envoi de méls directement aux adhérents est formellement proscrit.

Date des élections

- Elles devront se tenir entre le lundi 24 novembre 2008 et le dimanche 30 novembre 2008.

Les listes électorales

- La commission électorale fournira une liste électorale par section arrêtée au 23 août 2008.
- Une liste complémentaire comprendra les adhérents CAP21

Pouvoir :

- Un pouvoir et un seul par élections et par adhérent présent est autorisé
- Toutefois nous vous incitons à recommander aux adhérents de vos sections respectives de se déplacer pour accomplir ce « devoir statutaire ».

Bulletins

- La commission électorale validera les bulletins portant les noms des candidats pour les deux élections.
- Un modèle sera envoyé à l'organisateur de l'élection, à charge pour lui de le dupliquer.

Vos référents

- Un référent par groupement de section a été désigné.
- Vous trouverez son nom sur le site www.modem92.net

La commission électorale reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Antoine DUPIN, Tel : 06 60 45 96 13, antoine-marie.dupin@orange.fr

Si certain candidats se plaignent de ne recevoir aucune information de la commission électorale par e-mail, merci de nous renvoyer leur adresse.